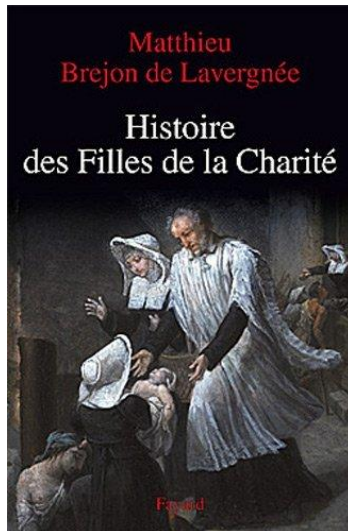


Sélection d'ouvrages présentés en hommage  
lors des séances 2013 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.



BREJON de LAVERGNÉE Matthieu.

*Histoire des Filles e la Charité, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. La rue pour cloître.*  
Préface de Dominique Julia, Paris, Fayard, 2011, 690p.

L'œuvre de M. Brejon de Lavergnée, actuellement professeur d'histoire contemporaine à l'Université catholique de l'Ouest à l'annexe de Vannes, comprend déjà plusieurs travaux importants sur l'histoire sociale du catholicisme. Il s'est engagé maintenant dans une étude érudite et copieuse d'une famille spirituelle majeure les Filles de la Charité, forte de plus de quatre siècles d'existence. Cette célèbre société féminine caritative fondée par Vincent Depaul est toujours active aujourd'hui où elle compte vingt mille sœurs dispersées de par le monde dans une centaine de pays. Le sujet n'avait été abordé jusque là que de façon apologétique, il est ici traité pour la première fois selon les méthodes de l'histoire savante. Le présent volume couvre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et s'interrompt au moment de l'interdiction en août 1792 ; l'auteur annonce pour bientôt un autre volume qui continuera l'histoire de la compagnie avec les années de clandestinité puis avec l'expansion mondiale de la compagnie au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Les sources fragmentaires du fait des persécutions ont fait l'objet de dépouillements longs et dispersés ; elles consistent en correspondances de hasard, en documents notariaux, mémoires d'avocats, pièces de procès provenant notamment des confiscations révolutionnaires (série S des Archives nationales) et en bribes d'archives ayant subsisté dans les maisons de Paris, rue du Bac et rue de Sèvres, et de province, par exemple à Béziers, Montpellier et Castres. Le livre est illustré par un appareil statistique et cartographique abondant, il comprend aussi l'édition de nombreuses pièces justificatives.

Vincent Depaul, aidé de Louise de Marillac, avait destiné les sœurs à deux types différents de services, les aides aux pauvres et le soin des malades. Il ne souhaitait pas les employer au contrôle de la mendicité ni à l'organisation d'asiles, mais à l'improvisation constante de secours n'importe où, villes ou villages, grands hôpitaux ou coin des rues. L'idée de ces vocations féminines très spécifiques avait été élaborée dans les années 1620 ; elle fut concrétisée en 1633 et une première version rédigée de statuts fut acceptée par l'archevêque de Paris en 1646. Pour obtenir un facile consentement des autorités des évêques ou des magistrats des lieux, Vincent ne constituait pas ses servantes des pauvres en congrégation religieuse, mais en simple confrérie ; les filles étaient soumises à des vœux simples, appelées à vivre dans le siècle comme jadis les Franciscains, encouragées à couvrir elles même leurs dépenses, elles ne devaient avoir d'autre règle que le service des malheureux et « d'autre cloître que les rues » des villes, selon l'expression imagée du fondateur. Elles obéissaient à une supérieure générale élue, mais, en outre, selon une précaution misogyne habituelle, une hiérarchie masculine devait veiller « à la vivacité extrême des sœurs » ; la supérieure dépendait donc d'un directeur, un père de la Mission, et, plus lointainement, du Supérieur général de l'Ordre de la Mission lui même. Les succès immédiats de l'entreprise tinrent d'abord à l'entregent politique personnel de Vincent et notamment à l'habileté de sa définition de l'assise canonique de la fondation, dotée de statuts simples, souples et originaux. La rapide croissance de la famille résulta aussi, bien sûr, de la terrible évidence des besoins sociaux. De l'époque et des cycles de cherté et de surmortalité. Les personnalités de la vingtaine de supérieures qui se succédèrent en charge aux XVII<sup>e</sup>

Sélection d'ouvrages présentés en hommage  
lors des séances 2013 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

et XVIII<sup>e</sup> siècles sont connues ; elles avaient en moyenne une cinquantaine d'années d'âge et quelques trente ans de vocation. Leurs soucis étaient financiers et géographiques, il s'agissait de veiller à la qualité des recrutements et à une dissémination efficace des établissements. On constate que la compagnie était plus forte dans la France du Nord, avec des points de développements exceptionnels en Ile-de-France, en Artois, en Franche Comté, et puis, dans le Midi, en Languedoc, Albigeois et Guyenne. La Maison mère à Paris occupait de vastes terrains du faubourg Saint-Laurent, à l'emplacement actuel du boulevard de Magenta.

Le recrutement social n'était pas élitiste. Il était entendu que les Filles, issues « de basse condition », promises à « des fonctions viles », tenaient leur éminente dignité de leur vocation spirituelle. Elles venaient le plus souvent de familles de bourgeoisie marchande ou basochienne. Le recrutement était très sélectif ; les nouvelles devaient être « des filles bien faites », c'est à dire, faisant preuve d'un caractère dévoué et charitable mais aussi d'un bon jugement et de rudiments d'instruction qu'il leur faudrait développer. Leur premier petit séminaire de formation fut créé en 1661 à la maison mère, il comprenait trois ans de préparation et un examen ultime. Il a été calculé que quatre sur dix des sœurs abandonnaient à terme, ou, plus rarement étaient exclues, revenant dans leurs familles ou suivant une autre vocation.

Les Filles étaient distribuées à peu près par moitié entre tâches paroissiales et travail hospitalier ; un effectif nombreux était rattaché en petits groupes d'au moins trois sœurs à des paroisses particulières, où des bienfaiteurs leur offraient une dotation. L'autre moitié de l'effectif travaillait dans de grands établissements de centaines de lits comme les hôpitaux militaires et ceux de la marine à Rochefort et Brest. En effet, les sœurs grises, comme on les appelait communément, étaient avant tout recherchées pour leurs expertises para médicales ; elles avaient lu les traités de vulgarisation médicale portant les titres éloquentes de *médecin des pauvres*, *remèdes faciles et domestiques*, etc. On attendait d'elles une véritable professionnalisation, elles devaient être capables tour à tour de soins d'infirmerie, de besognes de garde malades et de consolation religieuse ; elles étaient reconnues compétentes pour les saignées, pansements et clystères. Elles accompagnaient les sages femmes, se chargeaient de soins gynécologiques, distribuaient aux domiciles des mères des bouillons, des layettes, des provisions de pain et de viande. Plus ambitieusement, elles avaient même étaient formées à la petite chirurgie, à l'apothicairerie et à la connaissance des herbes. Le destin de leur compagnie se trouve ainsi lié à une étape majeure de l'histoire de la santé et de la médicalisation, au modèle de l'hôpital des temps modernes et contemporains, qui cessait d'être un asile ou mouvoir pour devenir selon l'expression de Tenon « une machine à guérir ».

On invitait aussi les sœurs grises dans les paroisses pour l'éducation des enfants trouvés et pour la création de petites écoles pour l'enseignement des filles. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les sœurs grises étaient plus de trois mille réparties dans environ quatre cents implantations différentes. Leur influence sociale méritait ce jugement du district d'Arras en 1792 qui promettait quatre d'entre elles à la guillotine comme coupables de « tuer les malades autant que les maladies par les rêves de la superstition et du fanatisme ». Nombre d'entre elles poursuivirent discrètement leurs activités hospitalières qui furent restaurées officiellement dès décembre 1800 par l'intervention personnelle de Chaptal, alors ministre de l'Intérieur.

L'étude de M.Brejon de Lavergnée, fondée sur une moisson d'apparence exhaustive, est appelée à durer ; elle est un jalon essentiel de l'histoire religieuse et sociale de la France des siècles modernes.

Yves-Marie Bercé.